

Présentation de la stratégie 2023 - 2027

Schéma départemental de l'autonomie de l'Hérault 2023-2027



Au cœur des préoccupations de nombre d'entre nous, l'autonomie est une compétence centrale de la collectivité départementale. A la croisée de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, c'est une problématique susceptible de concerner tous les Héraultais, qui engage de nombreux acteurs dans le domaine de la solidarité.

Chef de file dans le domaine, le Département ne reste pas attentiste face à un contexte légal et institutionnel en mouvement mais s'engage pour donner à l'action territoriale les meilleurs outils pour intervenir efficacement et en bonne intelligence avec ses partenaires, pour continuer à offrir un service adapté aux besoins du public et à ses évolutions.



Durant la pandémie et les crises qui ont suivi, le Département est resté aux côtés des personnes dépendantes et intervenants du secteur en allant au-delà des obligations légales du Ségur de la santé.

Nous avons su tirer les leçons de cette période et c'est sur les bases de cette expérience qu'a été fondée l'élaboration du schéma présenté ici. En s'appuyant sur un diagnostic partagé et une concertation incluant les nombreux partenaires de la collectivité, nous avons abouti à une feuille de route lisible et cohérente, qui permettra à l'action départementale de répondre aux attentes des professionnels tout en gardant les usagers au cœur de nos dispositifs.

Sans prétendre à la perfection, ce schéma, en restant agile et ouvert aux innovations et aux expérimentations, permettra de continuer à avancer dans la recherche constante de l'amélioration de nos politiques au service de l'autonomie.

Avec les évolutions démographiques, institutionnelles et administratives du secteur et l'attention particulière qu'il est nécessaire d'accorder à celles-ci, il était crucial de se doter d'un outil adaptable sur la durée et qui renforce nos liens avec les acteurs de terrain comme avec les autres institutions organisatrices. Ce schéma répond entièrement à ces attentes.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont collaboré à sa construction, agents de la collectivité ou partenaires institutionnels. Nous tenons aussi à saluer chacun des professionnels qui travaillent au quotidien pour garantir l'autonomie des personnes en situation de dépendance. Votre investissement est précieux et indispensable au bien-être et au vivre-ensemble de tous les Héraultais.

Kléber MESQUIDA

Président du Département de l'Hérault

Patricia Weber

Vice-Présidente déléguée aux solidarités aux personnes et à l'autonomie



En synthèse

Le Département, **chef de file des politiques de l'autonomie et de l'action sociale.**



Un **nouveau document cadre** pour les politiques en **faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.**

Un **engagement renouvelé** pour un territoire plus solidaire et innovant.



4 axes de travail,
déclinés en **12 objectifs**
et **25 fiches actions**.

Les chiffres clés de l'autonomie



+ DE 13 000
NOUVEAUX HABITANTS
se sont installés chaque année dans le Département entre 2014 et 2020



ENVIRON 250 000
PERSONNES ÂGÉES
de plus de 65 ans vivent au sein de nos 342 communes



L'offre médico-sociale en Hérault en 2022

 **6 290** personnes bénéficiaires de la PCH* et 35 847 de l'APA*

 **2 910** places en ESMS pour personnes handicapées adultes

 **88** Services d'aide à domicile autorisés intervenant en Hérault

 **Près de 10%** de la population a un droit ouvert à la Maison Départementale des Personnes Handicapées

 **11 123** places en établissements pour personnes âgées

 **271** places en familles d'accueil pour personnes âgées et handicapées

* La Prestation de Compensation du Handicap et l'Aide Personnalisée d'Autonomie sont des prestations versées par le Département

Le Département aux côtés des personnes en perte d'autonomie

- **1 Maison Départementale** de l'Autonomie à Montpellier et 3 services départementaux disposant d'antennes sur le territoire.
- **Actions de prévention aux côtés des partenaires financeurs** : 1,9 M€ en 2022 et 179 projets collectifs soutenus au travers de la CFPPA*
- Environ **350 agents mobilisés** pour mettre en œuvre les projets, soutenir les professionnels et vous accompagner.

433 M€

BUDGET 2023 EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SOIT + 24% DEPUIS 2017

* La CFPPA – Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – réunit plusieurs partenaires. Elle soutient des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et +



Un contexte nouveau pour les politiques départementales de l'autonomie

Le secteur médico-social connaît de fortes transformations ces dernières années. Les termes de « projet de vie », de « parcours », d'« inclusion » ou encore de « virage domiciliaire » sont de nouvelles approches pour accompagner les personnes en perte d'autonomie.



Quel rôle pour le département ?

Le rôle de **chef de file des politiques de l'autonomie et des politiques sociales** du Département n'a cessé d'être renforcé au fil des évolutions législatives et des réglementations.

Le Département porte **2 missions principales** :

Garantir l'accès aux droits et le financement des aides et des prestations pour les usagers et pour leurs aidants

Garantir une offre d'accueil suffisante et de qualité pour répondre aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Quels partenaires pour conduire ces missions ?

Le Département **partage de nombreuses compétences** avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Associations, organismes, gestionnaires d'établissements et services, fédérations, instances, le Département **peut également s'appuyer sur un réseau d'acteurs dense et dynamique** pour conduire ses interventions.

Un schéma pour quoi faire ?

Le **schéma départemental de l'autonomie est la feuille de route partagée du Département pour accompagner les personnes âgées et personnes handicapées jusqu'en 2027.**

Ce document **précise les priorités, objectifs et moyens d'action du Département.** Il a été élaboré avec les partenaires au long de l'année 2022.

Ce schéma est un **document vivant, qui évoluera et soutiendra les innovations** pour répondre à vos nouveaux besoins.



Le **secteur de l'autonomie et ses principaux acteurs sont sans cesse bousculés par de nouvelles évolutions** et par des réformes relatives à leurs compétences, à leur organisation et à leur tarification.

Pour répondre à ces multiples défis et aux besoins des personnes accompagnées et de leurs aidants, **nous devons nous adapter collectivement, anticiper, réagir et proposer** de nouvelles solutions.

C'est le **sens de ce schéma qui trace une stratégie claire et lisible** pour les professionnels et pour les usagers. Cette **feuille de route est un document vivant, qui pourra être réajusté et complété** pour mieux prendre en compte les réalités de terrain.



Les 12 objectifs



Renforcer l'information et la prévention

- Structurer une **relation usagers** plus accessible
- Renforcer la coordination des ressources existantes pour **mieux accompagner et mieux informer les publics**
- Renforcer les **actions de prévention et d'inclusion sociale** des personnes âgées et d'accompagnement à l'autonomie des personnes en situation de handicap



Améliorer l'accès aux droits

- Améliorer la **réactivité et la fluidité des services** d'évaluation médico-sociale
- S'**assurer de la mise en œuvre** des plans d'aide
- **Protéger** les personnes exposées



Diversifier et transformer l'offre

- **Accompagner** le virage domiciliaire
- **Diversifier** de l'offre
- **Fluidifier les parcours** et les phases transitionnelles



Développer le soutien aux aidants

- **Repérer**, faire reconnaître leur rôle et orienter les aidants
- Développer et soutenir l'**accueil temporaire** et innovant en proximité
- Mobiliser les acteurs pour **favoriser le recours aux financements** CFPPA à destination des aidants

Axe 1 : Renforcer l'information et la prévention

Pour faciliter la compréhension des priorités et des actions mises en œuvre, le **Département renforce l'information et s'appuiera sur les usagers et leurs représentants**, notamment le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Il **propose des outils pour coordonner et renforcer l'animation des acteurs et projets locaux**.

Le Département **poursuit également la dynamique de prévention** engagée par le précédent schéma, en **prenant particulièrement appui sur la CFPPA**.



Les actions

1. Promouvoir une politique d'information adaptée et modernisée
2. Renforcer la concertation des usagers
3. Valoriser les initiatives dans le cadre des futurs services publics territoriaux de l'autonomie
4. Faire de l'observation une aide à la décision
5. Développer les dispositifs de repérage des fragilités à domicile
6. Favoriser la mobilité des personnes accompagnées

Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits

Par ces actions, le Département souhaite **garantir l'accès aux droits et aux prestations** et accompagner les personnes dans les situations spécifiques et urgentes.

La collectivité soutiendra par ailleurs les acteurs dans leurs **démarches d'amélioration de la qualité du service rendu** aux usagers et d'amélioration de la **qualité de vie** au travail pour ceux qui les accompagnent.

Les actions

7. Promouvoir une démarche qualité en faveur des usagers et des professionnels
8. Améliorer l'effectivité des plans d'aide en lien avec l'évaluation des besoins
9. Apporter une réponse pour les situations spécifiques
10. Expérimenter la mise en place d'une aide financière temporaire pour les proches



Axe 3 : Diversification et transformation de l'offre

Les actions de cet axe visent à **accompagner la transformation de l'offre, depuis le domicile jusqu'à l'établissement, et à proposer des solutions de répit et d'urgence** pour répondre aux situations les plus complexes.

Les **réformes à venir sur les futurs services autonomie à domicile (SAD)** ou la mise en place de **centres ressources territoriaux (CRT)** nous **invitent à penser autrement l'organisation** à l'échelle des territoires.

Le **Département souhaite porter ces évolutions aux côtés de l'Agence régionale de santé et de l'ensemble des partenaires.**



Les actions

11. Elaborer un nouveau modèle d'organisation territoriale pour accompagner le virage domiciliaire
12. Développer l'offre de SAVS et SAMSAH pour l'accompagnement des PH
13. Accompagner une politique départementale du logement adapté/accessible
14. Déployer des solutions de répit innovantes
15. Accompagner les établissements dans une politique de diversification et d'ouverture sur la cité
16. Renforcer l'offre de places médicalisées et non médicalisées pour adultes en situation de handicap sur le territoire départemental
17. Faire ensemble, faire avec
18. Répondre aux enjeux d'attractivité et soutenir la politique de formation
19. Promouvoir les logiques de plateformes et faciliter les réponses aux besoins complexes
20. Promouvoir l'accueil familial
21. Porter une attention sur le vieillissement des travailleurs en situation de handicap

Les actions

22. Rompre l'isolement et aider les aidants à reconnaître leur rôle
23. Déployer une stratégie départementale sur les aides techniques
24. Contribuer au développement et la diversification à des solutions de répit et à l'accès à cette offre
25. Soutenir le développement des projets CFPPA en direction des aidants

Axe 4 : Développer le soutien aux aidants

Les travaux d'élaboration du présent schéma ont montré qu'**une des premières priorités pour soutenir les aidants consiste à leur permettre de prendre conscience de leur rôle et à faciliter leurs démarches.**

Agir aux côtés des partenaires, soutenir les collectifs et réseaux du territoire, favoriser le recours à une aide technique et diversifier les solutions de répit font partie des actions prioritaires du Département pour conforter son soutien en direction des aidants.



Quelles propositions pour l'évolution de l'offre d'ici 2027 ?

Dans le cadre de son schéma de l'autonomie, le Département détermine les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale.

D'ici la fin du schéma, en 2027, le Département de l'Hérault porte l'ambition de continuer à développer l'offre en poursuivant les ouvertures et création de places et les expérimentations à vos côtés sur le territoire.

Structures PH	Nombre de places
Etablissements d'accueil non médicalisés (EANM)	+197
Etablissements d'accueil médicalisés (EAM)	+102
Places personnes handicapées vieillissantes (PHV)	+80
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	+201
Services d'accompagnement médico-sociale pour adultes handicapés (SAMSAH)	+179



Structures PA	Nombre de places
Résidences autonomie	+246
Places Unités d'Hébergement Renforcé (UHR) Pôle d'Accompagnement et de Soins Adaptés (PASA)	+60

DES QUESTIONS ?

Maison Départementale de l'Autonomie
Bât Alco 21350, rue d'Alco
BP735334086 Montpellier Cedex 4
Tél : 04 67 67 69 30
Site internet : <https://mda.herault.fr>



Atelier départemental des moyens graphiques - juin 2023